

### **Article 1 : Présentation**

DB Anjou Financière, Société EURL, au capital de 2,00 €, dont le siège social se situe au 93 Rue Saumuroise, 49000 Angers immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 484 691 167, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Wonderbox », du 13 mai au 30 juin 2016 inclus.

### **Article 2 : Participation au jeu**

Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, (Corse incluse) à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, des personnes ayant participé à la conception du jeu et des personnes assurant sa mise en place, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé.

Le jeu se déroule exclusivement auprès des 4 restaurants suivants : McDonald's Angers Centre-Ville (6 bis boulevard Foch, 49000 ANGERS), McDonald's Angers La Roseraie (65 Boulevard Eugène Chaumin, 49000 ANGERS), McDonald's Trélazé (65 Rue des Perreyeux, 49800 TRELAZE), McDonald's Beaufort-en-Vallée (rue de la Poissonnière, 49250 Beaufort-en-Vallée).

### **Article 3 : Modalités du jeu**

Pour jouer, les participants doivent se rendre dans l'un des quatre McDonald's précités, pendant la durée du jeu et remplir un formulaire de jeu. Un seul bulletin de participation sera accepté par personne physique (le non-respect de cette condition entraînera l'élimination du participant au jeu).

Sur ce formulaire, les participants devront écrire : leur nom, prénom, numéro de téléphone, adresse complète et le déposer dans l'urne prévue à cet effet présente dans chacun des McDonald's précités. Toute participation par voie postale sera exclue. Tout ticket raturé, incomplet, déchiré ou illisible, sur papier libre ou photocopié sera considéré comme nul.

Les 4 directeurs effectueront pour leurs restaurants respectifs un tirage au sort à la fin du concours : le mardi 5 juillet 2016 et désigneront un gagnant par restaurant.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

### **Article 4 : Dotation**

Chaque gagnant se verra offrir un coffret Wonderbox Best-of découverte, d'une valeur de 49.90€ utilisable jusqu'au 31 mars 2018.

Seuls les gagnants seront prévenus par courrier dans un délai de 1 (une) semaine à compter de la date du tirage au sort. Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible. Il ne sera ni repris, ni échangé contre leur valeur en espèces par un des McDonald's participant, ni transmissible à autrui.

Les lots seront remis en main propre contre décharge au gagnant dans un délai de 3 semaines environ après la date du tirage au sort.

Si le lot était indisponible, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un lot similaire de même valeur.

Le gagnant, dès réception du courrier, aura un délai de 3 semaines pour venir récupérer son lot au restaurant McDonald's dans lequel il a participé au jeu. A défaut, il sera considéré comme perdu.

### **Article 8 : Durée / Annulation du jeu**

DB Anjou Financière se réserve le droit d'écourter, de reporter, d'annuler ou proroger le présent jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

### **Article 9 : Responsabilité**

D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et / ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance du prix attribué et/ ou du fait de son utilisation.

#### **Article 10 : Conservation bulletins**

Les bulletins de participation seront conservés pendant un délai de 3 (trois) mois à dater de la clôture du jeu. Toute réclamation ultérieure est irrecevable.

#### **Article 11 : Informatique et libertés**

La Société DB Anjou Financière se réserve le droit d'utiliser à sa convenance les noms, adresses et photos des gagnants des fins de prospection commerciale, sans aucune contrepartie pour ceux-ci en nature ou en espèces.

Conformément à la Loi N° 78 -17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, art.27, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant en écrivant à : DB Anjou Financière, 93 Rue Saumuroise, 49000 ANGERS.

#### **Article 12 : Acceptation du présent règlement**

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, de ses éventuels avenants et les modalités de déroulement du jeu.

Si un avenant intervient postérieurement à l'inscription d'un participant, celui-ci peut le refuser. Il renonce alors à sa participation.

#### **Article 13 : Modification, report ou annulation**

Les organisateurs de ce jeu ne sauraient être tenus pour responsables si les modalités du jeu ou les prix devaient être partiellement ou totalement modifiés, reportés ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

#### **Article 14 : Cas non prévu et fraude**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société DB Anjou Financière, dont les décisions seront sans appel.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

#### **Article 15 : Dépôt et accès au règlement**

Le règlement du jeu, et ses éventuels avenants, sont déposés chez SCP COEURJOLY-BÉDON-CADIÈRE, Huissiers de justice associés, 90 B route du Hutreau, LES PONTS DE CE (Maine et Loire).

Le règlement du jeu, et ses éventuels avenants sont disponibles sur simple demande en écrivant à Foch BDTA, 6 Bis Boulevard Foch, 49000 ANGERS ou sur le site [www.huissier-49.com](http://www.huissier-49.com)

#### **Article 16 : Remboursement des frais de timbre**

Le remboursement du timbre utilisé pour la demande d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection commerciale et utilisé pour la demande écrite de règlement complet se fera au tarif normal en vigueur pour les courriers de moins de 20g, si le participant en fait la demande écrite en y joignant son RIB et l'adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 30 juin 2016 minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : DB Anjou Financière, 93 Rue Saumuroise, 49000 ANGERS.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, manifestement frauduleuse, adressée autrement que par voie postale, envoyée sous pli insuffisamment affranchie, ou effectuée après le 30 juin 2016 minuit (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Les demandes feront l'objet d'un remboursement par virement dans un délai de six à huit semaines à compter de leur réception.

Il est précisé que seule une personne par foyer pouvant gagner un lot, il ne sera procéder qu'à un seul remboursement de timbres de demande de remboursement lié par foyer.

**Article 17 : Election de domicile**

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation.

Aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte.